

## Prix consultation médecin : tout ce qu'il faut savoir

Le tarif d'une consultation chez un médecin généraliste ou spécialiste dépend de plusieurs facteurs. Les remboursements de l'Assurance Maladie sont variables en fonction du secteur d'activité dans lequel exerce le praticien, de sa discipline, et de la situation du patient. Voici en détail la tarification des consultations médicales.

---

### Les secteurs d'exercice des médecins

Difficile parfois de s'y retrouver avec les tarifs des médecins, et de connaître le montant du remboursement par la Sécu, surtout quand il y a dépassement d'honoraires. Les médecins ont le choix d'**exercer sous deux secteurs**. Ce choix va **déterminer les tarifs** qu'ils peuvent pratiquer et les **conditions de remboursement** pour les patients.

---

#### Secteur 1

Un médecin conventionné en secteur 1 applique les **tarifs fixés par la dernière convention médicale, sans possibilité de pratiquer des dépassements d'honoraires**. Les tarifs conventionnés constituent la **base de remboursement de l'Assurance Maladie**. Le taux de prise en charge est de **70%**, que le médecin soit généraliste ou spécialiste (dermatologue, étioathe, podologue, psychiatre, psychologue), dès lors que le patient respecte le parcours de soins coordonnés. Les organismes complémentaires dits solidaires et responsables sont obligés de rembourser le reste à charge, soit les 30% restants.

Hors parcours de soins coordonnés, **le taux de remboursement tombe à 30%**. La grande majorité des médecins généralistes exercent en secteur 1.

---

#### Secteur 2

Un médecin qui évolue en secteur 2 est lui aussi conventionné, mais il peut **fixer librement ses tarifs**, et appliquer des **dépassements d'honoraires avec "tact et mesure"**. S'il est signataire de l'OPTAM (Option Pratique Tarifaire

Maîtrisée), il s'engage à ne pas dépasser un taux moyen de 100% de dépassement calculé sur la base des tarifs applicables aux praticiens de secteur 1. **Le taux de remboursement de la Sécu est de 70%** sur la base de ces mêmes tarifs, c'est-à-dire hors montant du dépassement éventuel, et toujours dans le respect du parcours de soins. À défaut, le taux descend à 30%.

Si le médecin n'adhère pas à l'OPTAM, le taux de remboursement reste à 70% mais la base de remboursement diminue.

Bon nombre de spécialistes sont installés en secteur 2, en particulier les gynécologues, les ophtalmologues et les pédiatres.

**Attention** : un médecin de secteur 2 ne peut pratiquer de dépassement d'honoraires dans certains cas (bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire, ex-CMU-C et ACS).

---

### Secteur non conventionné

Il existe un troisième secteur, hors convention, qui concerne un nombre très marginal de médecins. **Leurs honoraires sont entièrement libres** et ne font l'objet d'aucun contrôle par l'Assurance Maladie.

Les **excès tarifaires** sont fréquents, raison pour laquelle la Sécu accorde une très faible prise en charge. Le remboursement se fait alors selon le principe du **tarif d'autorité** : la Sécu applique un **taux de prise en charge de 16%** sur la base des tarifs conventionnés. Une consultation chez un généraliste sera alors remboursée à 4€ sur la base de 25€.

Le parcours de soins coordonnés est la garantie d'être mieux remboursé pour vos frais médicaux. Ce dispositif impose à chaque assuré de plus de 16 ans de déclarer un médecin traitant, de son choix, pour bénéficier de remboursements à taux plein. Le médecin désigné est celui qui vous connaît le mieux, gère votre dossier médical et vous guide dans le parcours de soins, vous orientant vers un autre professionnel de santé (spécialiste) en cas de besoin.

---

### Tarifs des consultations dans le respect du parcours de soins coordonnés

Les tableaux ci-dessous vous indiquent les tarifs du médecin traitant, généraliste ou spécialiste, et le montant du remboursement par le régime général, déduction faite de la participation forfaitaire de 1€ sur chaque acte (tarifs appliqués depuis le 1er mai 2017).

## Médecin traitant généraliste ou spécialiste

Médecin consulté	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé par la Sécu
Secteur 1	25 €	25 €	16,50 €
Secteur 1 (consultation complexe*)	46 €	46 €	31,20 €
Secteur 1 (consultation très complexe**)	60 €	60 €	41 €
Secteur 2 avec adhésion à l'OPTAM	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	25 €	16,50 €
Secteur 2 hors adhésion à l'OPTAM	Honoraires libres	23 €	15,10 €

\*suivi de pathologies complexes comme le diabète, l'épilepsie, la maladie de Parkinson, examens obligatoires du nourrisson

\*\*suivi des patients atteints de cancer, de VIH, de maladie neurologique, des grands prématurés, des procédures de greffe

## Médecin traitant psychiatre ou neurologue

Médecin consulté	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé par la Sécu*
Secteur 1	39,70 €	39,70 €	26,79 €
Secteur 1 (consultation très complexe)	60 €	60 €	41 €
Secteur 2 avec adhésion à l'OPTAM	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	39,70 €	26,79 €
Secteur 2 hors adhésion à l'OPTAM	Honoraires libres	39 €	26,30 €

## Médecin correspondant

Vous pouvez également consulter un médecin correspondant, c'est-à-dire de manière ponctuelle avec accord de votre médecin traitant. Ses tarifs sont spécifiques :

Médecin consulté	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé par la Sécu*
Secteur 1	26€	26€	17,10 €
Secteur 2 avec adhésion à l'OPTAM	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	26€	17,10 €

<b>Secteur 2 hors adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres	23 €	15,10 €
--	-------------------	------	---------

## Spécialiste

Le tableau ci-dessous vous indique les tarifs du médecin spécialiste consulté sur avis de votre médecin traitant.

Médecin consulté	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé par la Sécu*
<b>Secteur 1</b>	50 €	50 €	34 €
<b>Secteur 2 avec adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	50 €	34 €
<b>Secteur 2 hors adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres	50 €	34 €

## Spécialiste en accès libre

Les gynécologues, les chirurgiens-dentistes, les stomatologues, les orthodontistes et les ophtalmologues peuvent être consultés directement, sans besoin de l'accord du médecin traitant. Voici leurs tarifs :

Médecin consulté	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé par la Sécu*
<b>Secteur 1</b>	28 €	28 €	18,60 €
<b>Secteur 1 (consultation très complexe)</b>	46 €	46 €	31,20 €
<b>Secteur 2 avec adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	28 €	18,60 €
<b>Secteur 2 hors adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres	23 €	15,10 €

\*Les montants remboursés s'entendent après déduction de la participation forfaitaire de 1 €.

## Tarifs des consultations hors parcours de soins coordonnés

Si vous consultez en dehors du parcours de soins coordonnés, le taux de remboursement tombe à 30%, ce qui signifie que le taux du ticket modérateur grimpe à 70%.

Légende : S1 = Secteur 1; S2 = Secteur 2

\*Les montants remboursés s'entendent après déduction de la participation forfaitaire de 1 €.

Médecin consulté	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé par la Sécu*
<b>Généraliste S1</b>	25 €	25 €	6,50 €
<b>Spécialiste S1</b>	33 €	25 €	6,50 €
<b>Psychiatre et neurologue S1</b>	52 €	39,70 €	15,71 €
<b><u>Cardiologue S1</u></b>	58 €	45,73 €	21,01 €
<b>Généraliste S2 avec adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	25 €	6,50 €
<b>Spécialiste S2 avec adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	25 €	6,50 €
<b>Psychiatre et neurologue S2 avec adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	39,70 €	15,71 €
<b>Cardiologue S2 avec adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	45,73 €	21,01 €
<b>Généraliste S2 hors adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres	23 €	5,90 €
<b>Spécialiste S2 hors adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres	23 €	5,90 €
<b>Psychiatre et neurologue S2 hors adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres	39 €	14,90 €
<b>Cardiologue S2 hors adhésion à l'OPTAM</b>	Honoraires libres	45,73 €	21,01 €

## Tarifs des consultations pour les enfants de moins de 16 ans

Avant l'âge de 16 ans du patient, la prise en charge par l'Assurance Maladie des consultations médicales se fait toujours au taux de 70%, mais le tarif de base change. Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas concernés par le parcours de soins coordonnés et sont par ailleurs exemptés de la participation forfaitaire de 1€.

### Généralistes

Généraliste consulté	Âge de l'enfant	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé par la Sécu
Secteur 1	moins de 6 ans	30 €	30 €	21 €
Secteur 1	de 6 à 16 ans	25 €	25 €	17,50 €
Secteur 1	consultation complexe	46 €	46 €	32,20 €
Secteur 1	consultation très complexe	60 €	60 €	42 €
Secteur 2 adhérent à l'OPTAM	moins de 6 ans	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	30 €	21 €
Secteur 2 adhérent à l'OPTAM	de 6 à 16 ans	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	25 €	17,50 €
Secteur 2 non adhérent à l'OPTAM	moins de 6 ans	Honoraires libres	30 €	21 €
Secteur 2 non adhérent à l'OPTAM	de 6 à 16 ans	Honoraires libres	25 €	17,50 €

### Pédiatres

Pédiatre consulté	Âge de l'enfant	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé par la Sécu
Secteur 1	moins de 6 ans	32 €	32 €	22,40 €

<b>Secteur 1</b>	de 6 à 16 ans	28 €	28 €	19,60 €
<b>Secteur 1</b>	consultation complexe	46 €	46 €	32,20 €
<b>Secteur 1</b>	consultation très complexe	60 €	60 €	42 €
<b>Secteur 2 adhérent à l'OPTAM</b>	moins de 6 ans	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	32 €	22,40 €
<b>Secteur 2 adhérent à l'OPTAM</b>	de 6 à 16 ans	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	28 €	19,60 €
<b>Secteur 2 non adhérent à l'OPTAM</b>	moins de 6 ans de 6 à 16 ans	Honoraires libres	28 €	19,60 €
<b>Secteur 2 non adhérent à l'OPTAM</b>	de 6 à 16 ans	Honoraires libres	23 €	16,10 €

## Spécialistes

<b>Spécialiste consulté</b>	<b>Tarif</b>	<b>Base de remboursement</b>	<b>Montant remboursé par la Sécu</b>
<b>Secteur 1</b>	28 €	28 €	19,60 €
<b>Secteur 2 adhérent à l'OPTAM</b>	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	28 €	19,60 €
<b>Secteur 2 non adhérent à l'OPTAM</b>	Honoraires libres	23 €	16,10 €
<b>Psychiatre, neuropsychiatre secteur 1</b>	43,70 €	43,70 €	30,59 €
<b>Psychiatre, neuropsychiatre adhérent OPTAM</b>	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	43,70 €	30,59 €
<b>Psychiatre, neuropsychiatre non adhérent OPTAM</b>	Honoraires libres	37 €	25,90 €

<b>Cardiologue secteur 1</b>	49 €	49 €	34,30 €
<b>Cardiologue adhérent à OPTAM</b>	Honoraires libres avec dépassement maîtrisé	49 €	34,30 €
<b>Cardiologue non adhérent à OPTAM</b>	Honoraires libres	45,73 €	32,01 €

Pour les enfants de moins de 16 ans souffrant d'une affection de longue durée et/ou bénéficiaires de la CSS, les consultations sont remboursées à 100% par la Sécu sur la base du tarif de convention selon la tranche d'âge.